

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:--:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1965 -X- N° 111/PR-SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964, notamment en ses articles 17 et 35 ;
- VU le Décret N°103/PR-SGG du 1er décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi N°65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature Dahoméenne, notamment en son article 85 ;
- VU le Décret N°65-41/PR/MJL du 17 Juillet 1965, nommant Mr Hilaire Zinsou HOUNKPODOTE Magistrat Intérimaire et le chargeant des fonctions de Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou ;

Sur proposition du Président de la République, Chef du Gouvernement, chargé de la Justice ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Hilaire Zinsou HOUNKPODOTE, Magistrat Intérimaire, précédemment chargé des fonctions de Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou, est chargé des fonctions de Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou.

Article 2 - Le présent décret abroge le Décret N°101/PR/MJL du 28 Novembre 1965 et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Décembre 1965

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,

le Secrétaire d'Etat aux Finances, à  
l'Economie, au Développement Rural et  
à la Coopération,

  
T. CONGACOU

  
A. BOYA

Ampliations :

PR 4 - MJL 4 - Ministères 4 -  
Cour d'Appel 2; Intéressé 1 -  
SGG 4 - IAA 2 - DJL 2 JORD 1  
DGF-DB-CF-DC-SF 5 - Trésor 4.